



Il n'est jamais
trop tard pour
récupérer son dû !

Clients insolvables ou de mauvaise foi : faites appliquer la loi !

Votre créance est certaine, liquide et exigible... Vos démarches amiables n'ont pas abouti, vous redoutez la faillite de votre client... n'attendez pas : vendez votre créance.

Des spécialistes du contentieux

Les experts de Carnot Investissement diligent **à leurs frais** les procédures judiciaires. Connaissant parfaitement les procédures commerciales, assistés par **des avocats et des huissiers diligents**, ils vous garantissent de poursuivre la **condamnation de votre débiteur** et **l'exécution de la décision avec la plus grande célérité**.

Un paiement immédiat, net de frais !

En cédant vos créances à Carnot Investissement, vous recevez immédiatement ou à terme **un paiement net de frais**.

Une véritable sécurité fiscale !

Selon l'article 272-1 du CGI, le passage en perte d'une créance nécessite d'avoir **procédé à l'ensemble des poursuites judiciaires possibles**.

N'oubliez pas qu'une créance "abandonnée" est soumise à la TVA et sera assujettie à l'impôt sur les sociétés.

La cession de votre créance vous permet de la sortir de la comptabilité de votre société et d'éliminer cet inconvénient fiscal. Vos **comptes sont assainis** et ne laissent plus apparaître cette non-valeur.

Finis les créances anciennes
passées en perte dans
votre résultat fiscal !

N'augmentez pas votre risque par des dépenses supplémentaires !

Pas de frais de dossier ou de **procédure, pas d'abonnement**, pour toute créance commerciale supérieure à 2 000 €. Quel que soit le sort de l'instance engagée, les frais d'avocat, d'avoué, d'huissier, de greffe, etc., restent **à la charge de Carnot Investissement**.

CARNOT  INVESTISSEMENT

Carnot Investissement, spécialisé dans le rachat de créances professionnelles, intervient aussi bien pour le compte des petites entreprises que pour des grands comptes.



COCHEZ et FAXEZ au 0 825 16 00 11

ou appelez nos experts
au 0 825 16 00 10

Je souhaite gratuitement et sans engagement :

- En savoir plus** sur la prestation de Carnot Investissement.
- Etre contacté** par un conseiller Carnot Investissement.

Merci de compléter le questionnaire ci-dessous :

Activité de votre société : _____

Montant total des créances commerciales impayées à céder : _____

Montant unitaire moyen des créances :

- Inférieur à 2 000 € Supérieur à 2 000 €

INFORMATIONS
EN
48 h
GRATUIT

Prénom _____ Nom _____

Fonction _____

Société _____

Nombre de salariés : 0 1/2 3/5 6/9 10/20 21/50 +50

Adresse _____

Code postal : [] [] [] [] [] Ville _____

e-mail _____

Tél. _____ Fax _____

02/08